



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

**Procès-verbal n°02/2022 de la réunion
du 13 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, lundi 13 juin 2022, s'est tenue à 9h30 la 2^{ème} réunion du Conseil National de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés de l'année 2022, sous la présidence de monsieur EL BESSEGI Mourad, président du conseil, et en présence de monsieur GARTI Mohamed représentant du ministre chargé des Finances.

Etaient présents par ordre de voix obtenues :

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
ELBESSEGI Mourad	Président
BOUBIR Djelloul	Secrétaire général
DJELID Tahar	Trésorier
NAGA Sassi	Membre, absent représenté par BOUBIR Djelloul
CHERGUI Mahmoud	Membre, absent représenté par M. ZAAMNA Leila
SAHNOUN Oussama	Membre
ZAAMNA Leila	Membre
BOUREGA Nasr Eddine	Membre
DOUA Khaled	Membre
GARTI Mohamed	Représentant du ministre des Finances

Ordre du jour : Divers

Le président constatant que le quorum est atteint procéda à l'ouverture de la séance et proposa l'ordre du jour suivant, lequel fut accepté à l'unanimité.

- Accès aux professionnels à la préparation des diplômes professionnels à délivrer par les universités.
- Formation et Bilan des actions organisées à Alger en mai et à Béchar, Oran et Tlemcen courant ce mois de juin.
- Préparation de la prochaine AGO et du prochain colloque de l'organisation.
- Préparation de la revue périodique de l'organisation.
- Situation du siège du Lido acquis en 2012 en copropriété par les 3 organisations professionnelles.
-

- Cas des professionnels non cotisants inscrits au tableau officiel.
- Régionalisation du conseil.
- Préparation de notre organisation à une future adhésion à l'IFAC.
- Acquisition d'un siège pour l'organisation.
- Situation de trésorerie

Après une large et fructueux débat les résolutions suivantes furent adoptées ;

1. Accès aux professionnels à la préparation des diplômes professionnels à délivrer par les universités.

1^{ère} résolution prise à l'unanimité : le conseil national apporte son total soutien aux membres de la commission de formation du CNC qui prônent l'accès des professionnels à l'université à l'effet de préparer des diplômes professionnels et notamment le master-pro leur permettant notamment de mieux accomplir leurs difficiles missions. Il rejette les arguties de ceux qui s'y opposent pour des motifs absolument non recevables. Il se propose le cas échéant de saisir, seul ou en relation avec les 2 autres organisations de la profession, le ministre chargé des Finances et celui chargé de l'enseignement supérieur pour faire avancer ce dossier.

2. Formation et bilan des actions organisées à Alger en mai et à Béchar, Oran et Tlemcen courant ce mois de juin. Messieurs BOUBIR et BOUREGA, ont fait le bilan de ces 4 journées de formation tenues à :

- Alger, le 11.05.2022 portant sur le futur plan comptable de l'Etat
- Béchar le 22 et 23.05.2022.à la demande des professionnels sur le thème susvisé et à l'université de Béchar sur un résumé traitant des immobilisations corporelles et incorporelles,
- Oran, le 9 juin, portant les immobilisations corporelles.
- Tlemcen, le 11 juin, traitant de l'évaluation de l'entreprise,

Ils ont souligné le parfait déroulement de ces journées qui ont drainé plus de 200 personnes et l'accueil chaleureux des professionnels au niveau de ces villes lesquels ont unanimement appelé à renouveler de telles rencontres.

Le conseil à l'unanimité, a tenu à remercier vivement lesdits professionnels pour leur disponibilité, la qualité de leur réception, leur engagement et leur mobilisation, ainsi que pour la confiance manifestée à son endroit. Comme il félicite la délégation du conseil conduite par le chargé de la formation du conseil qui s'est déplacée pour 9 jours durant. La parfaite osmose entre tous ces professionnels explique la totale réussite de ces actions, un exemple à suivre.

2^{ème} résolution prise à l'unanimité. Le conseil :

- Désigne Nacerdine BOUREGA, en qualité d'adjoint chargé de la formation pour seconder DjelloulBOUBIR le chargé en titre.
- Désigne Oussama SAHNOUN pour concrétiser dans les meilleurs délais la chaîne de formation Youtube en mobilisant les moyens utiles pour ce faire qui seront mis à sa disposition, à sa demande, par le conseil. Cette chaîne aura en plus des cours à dispenser, à intégrer toutes les photos et vidéos se rapportant aux colloques habituels de la profession et aux autres actions de formation à travers le pays pour en faire un fonds documentaires pérenne et de grande qualité.
- Demande la poursuite, l'élargissement et la consolidation des actions de formation aux autres wilayas sur la base des thèmes arrêtés par le conseil lors de sa dernière séance, à enrichir encore au besoin, sans être tatillons sur les dépenses qui sont en fait des investissements, le

conseil reste convaincu que la formation continue des professionnels constitue leur assurance contre les risques encourus dans l'exercice de leurs difficiles missions par l'élévation de leurs compétences dans un environnement sans cesse changeant.

Dans ce cadre, Nacerdinne BOUREGA est chargé d'établir un planning détaillé de ces actions, en relation avec les délégués de wilayas, à soumettre pour approbation au conseil d'ici fin août 2022, pour une mise en application effective à fin septembre.

- Décide que le choix des membres du conseil devant se déplacer sur les sites de formation pour aider aux préparatifs est du ressort exclusif du bureau sur propositions du chargé de la formation, ce dernier et son adjoint n'étant pas concernés par cette approbation du fait même de leurs missions. Ces membres seront entièrement pris en charge par le conseil. Il n'en sera pas de même pour les autres membres du conseil et des membres des conseils des 2 autres organisations sœurs, qui auront à se prendre en charge, exclusion faite des frais de participation et du déjeuner éventuel qui seront assumés par le conseil. Pour les manifestations autres que la formation, la liste des invités sera établie en concertation avec tous les membres du conseil et totalement pris en charge par ce dernier.

3. Préparation de la prochaine AGO et du prochain colloque de l'organisation

3^{ème} résolution prise à l'unanimité : le conseil décide de convoquer la prochaine AGO pour fin octobre 2022 et le colloque annuel plus tard dans le prolongement de la 2^{ème} AG qui se tiendra nécessairement, faute de quorum habituellement attendu pour la 1^{ère}. Les lieux de réunions et les thèmes du colloque seront fixés ultérieurement. Dans ce cadre, un groupe ad hoc dédié au colloque est créé. Il est composé de Tahar DJELID, Abderahmane BRAHIMI et Mohamed YAHIAOUI. Sa mission est de conduire la réflexion et l'organisation de cet important événement. Le conseil lui apportera toute l'aide utile y compris financière.

4. Préparation de la revue périodique de l'organisation. Le conseil constate avec regret le désintérêt des professionnels à l'endroit de leur revue, véhicule privilégié de l'image de marque de leur profession et de leur organisation.

4^{ème} résolution prise à l'unanimité. Le conseil demande à cet effet à ses membres de s'impliquer dans la réalisation de cette revue en prenant acte des engagements de messieurs Mourad ELBESSEGHI et Djelloul BOUBIR à produire dans les meilleurs délais des articles pour l'alimenter afin qu'elle soit disponible lors de la prochaine AGO et au plus tard pour le colloque.

5. Situation du siège du lido acquis en 2012. Le conseil se désolé de l'inaction des 3 organisations professionnelles du statu quo qui caractérise le bâtiment toujours non achevé devant abriter le siège de ces organisations malgré la résolution des 3 AG concernées demandant sa vente.

5^{ème} résolution prise à l'unanimité : le conseil mande son président à l'effet de prendre attache avec ses homologues des 2 autres organisations pour décider de la démarche à suivre afin de résoudre ce problème dans les meilleurs délais en envisageant toutes les hypothèses y compris celle du rachat par l'une ou de 2 organisations des parts de l'une ou des 2 autres copropriétaires à des prix à décider par les 3 conseils voire les 3 AG.

6. Compte tenu des professionnels n'ayant pas acquitté leurs cotisations, certains depuis 2011 date de création de notre conseil, et ce malgré les campagnes de sensibilisation orchestrées par le conseil notamment dans les médias sociaux dédiés aux professionnels. Le conseil suggère au CNC de surseoir à leur inscription au tableau officiel des professionnels.

6^{ème} résolution : le conseil mande le président et le secrétaire général à l'effet de saisir le Secrétaire Général du CNC à l'effet d'attirer son attention sur cette anomalie qui contrevient gravement à la réglementation en la matière.

7. Régionalisation de notre conseil. Le conseil rappelle qu'un projet de régionalisation fut proposé par une commission dédiée finalisé début mars 2022. Il fut soumis pour critiques aux professionnels et aux délégués de wilayas en date du 10 mars 2022 sans échos à ce jour.

7^{ème} résolution : le conseil prend la résolution de l'appliquer après la tenue de la prochaine AGO et demande au groupe susvisé de réfléchir aux relations organiques à établir entre ces conseils et le conseil national dans le cadre du dispositif actuel du décret 11.27 du 27 février 2011 dans l'attente de la révision dudit décret dans le sillage de la réforme de la loi 10.01 dont le conseil propose sa totale refonte afin de prendre en charges les préoccupations des professionnels.

8. Préparation de notre organisation à une future adhésion à l'IFAC

8^{ème} résolution : le conseil décide de saisir toutes les opportunités qui lui sont et lui seraient offertes pour pénétrer, après accord des autorités compétentes de notre pays, les organisations professionnelles internationales similaires pour faire entendre la voix des professionnels et bénéficier de leurs expériences. Il donne à cet effet carte blanche au bureau pour prendre concrétiser ce processus.

9. Acquisition en toute propriété d'un siège du conseil à proposer à l'AG. Le conseil constate que ses résolutions prises lors de ses réunions du 06.04.2021 (5^{ème} résolution) et du 07.02.2022 (1^{ère} résolution) sont restées sans effet, faute d'implication suffisante dans la recherche d'un espace adéquat, les visites demandant beaucoup de temps et donc de disponibilités.

9^{ème} résolution prise à l'unanimité : le conseil mande tous ses membres et notamment ceux résidant à Alger et ses villes satellites, de se mobiliser à cet effet afin qu'une proposition soit faite à la prochaine AG.

10. Trésorerie du conseil :

1. Le conseil rappelle que la 1^{ère} résolution du conseil prise en date du 23.05.2021 demandait aux membres de prospecter les possibilités de placement de fonds à hauteur de 60 000 000 da, ramenés à 50 000 000 par résolution n° du 22.09.2021, pour ne pas laisser oisive notre trésorerie tout en induisant des entrées significatives, n'est pas encore appliquée.

10^{ème} résolution prise à l'unanimité : le conseil mande tous ses membres et notamment ceux résidant à Alger et ses villes satellites, de se mobiliser à cet effet pour concrétiser ce DAT dans les meilleurs délais.

2. La trésorerie du 1^{er} trimestre 2022 du 01.01.2022 au 31.03.2022 affiche les montants suivants

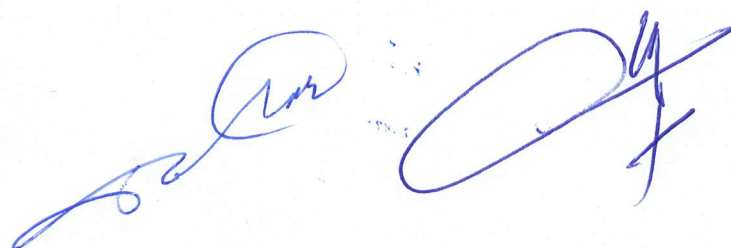
Désignations	Montants, DA
Solde au 01.01.2022	70 994 970.58
Dépenses de la période	-4 587 724.13
Recettes de la période	9 388 767.00
Solde au 31.03.2022	75 796 013.45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 17h

La prochaine réunion du conseil est prévue pour septembre 2022

Le Représentant du Ministre
Chargé des Finances

مدير الدراسات
محمد قرتي



الأمين العام
بشير جلول

رئيس المجلس الوطني
البيسنتي مراد